

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 1^{er} juillet 2015

Délibération n° 2015 - 01/07/2015 - 26

Compte-rendu des contrats et conventions hors subvention

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

prend acte du compte-rendu des contrats et conventions hors subvention.

Dijon, le 2 juillet 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Liste des contrats et conventions

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement